


RÉGULARISATION DES CRUES DU LAC KÉNOGAMI PHASE 2	COMPTÉ RENDU		Téléphone _____ Réunion <u>X</u>
			Visite _____ Autre _____
Date : 2003-08-08		No:	Page 1 de 3
PROJETS BEAUHARNOIS ET GATINEAU	Dossier TAQUA AUTORISATIONS GOUVERNEMENTALES		Lieu / heure : 9h30 Jonquière
Rencontre avec Richard Mercier rivière aux Sables,			

<p>PRÉSENCES</p> <p>Robert Piché, HQ Liette Pelletier, MRN Richard Mercier, résidant, rivière aux Sables</p> <p>Monsieur Mercier a déposé son mémoire au BAPE, document DM11 et complément. Le promoteur en a pris connaissance.</p> <p>1.0 Visite du terrain</p> <p>L'ouverture la plus basse est la porte du sous-sol qui a été arpentée. Les ouvertures suivantes sont les fenêtres du sous-sol; ce n'est pas le premier plancher contrairement au rapport de F. Therrien. Il y a une correction à faire mais ça ne devrait pas changer les conclusions.</p> <p>A 650 m³/s le niveau d'eau serait d'environ 50 cm plus haut que le seuil de la porte du sous-sol, ceci correspond à une crue de 96 donc une probabilité de moins de 1:10 000 ans. Il n'y aurait pas d'inondation si la porte du sous sol est protégée. C'est le même critère qui s'applique aux autres résidences pour 650 m³/s. On protège les ouvertures du sous sol et on considère qu'il y a un puisard et une pompe au sous-sol pour contrôler les infiltrations ce qui est requis par les assurances.</p> <p>Des relevés seront effectués à la prochaine crue pour vérifier le niveau d'eau au seuil mineur. Ce seuil d'inondation mineur passera de 150 à 255 m³/s, c'est un seuil d'alerte qui n'a pas de statut légal. La construction du réservoir Pikauba fera en sorte de diminuer la fréquence des crues. Le seuil mineur actuel de 150 m³/sec ne sera dépassé qu'environ une fois en 20 ans alors qu'actuellement le dépassement est d'une fois en 4 ans. Donc, le projet apporte une amélioration substantielle par rapport à la situation actuelle.</p>	<p>COPIES CONFORMES Personnes présentes et: A. Chamberland Y. Croft</p>	
		Action par
	R. Piché	

Projets Beauharnois et Gatineau	COMpte RENDU DE RÉUNION		
	Date 03-08-08	No	Page 2 de 3

	Action par	Date requise
<p>2.0 <u>Proposition du promoteur</u></p> <p>Le promoteur propose de protéger l'entrée du sous-sol par un remblai ou un muret et désire s'entendre avec le propriétaire pour les travaux à réaliser.</p> <p>Les détails des travaux seront négociés avec Monsieur Yves Croft. Il faudra aussi vérifier les installations sceptiques.</p>	Y. Croft	En 2004
<p>3.0 <u>Carte d'inondation</u></p> <p>La carte officielle d'inondation de la crue de 96 du ministère de l'Environnement et utilisée par la Ville de Jonquière (maintenant ville de Saguenay) pour émettre les permis de construction a été élaborée sur des informations partielles après les événements de 96. Il existe en effet une dépression dont il n'avait pas été tenu compte pour tracer cette carte. Le chemin d'accès au poste Saguenay a été inondé durant trois jours lors de la crue de 96. Il aurait été légèrement rehaussé par la suite.</p> <p>La carte d'inondation à 650 m³/s présentée dans le rapport d'impact n'est pas définitive et sera modifiée en fonction du remblayage qui a déjà été effectué par le propriétaire et du remblayage qui sera effectué pour protéger l'ouverture du sous-sol. Ainsi, la maison et le garage devraient être complètement en dehors de la zone inondable de même que le chemin au poste Saguenay sur la carte finale qui sera élaborée en collaboration avec le ministère de l'Environnement. Il ne devrait donc pas y avoir de perte de valeur ou d'assurabilité de la propriété de M. Mercier. Le critère utilisé est supérieur à la crue de 1:100 ans.</p>	R. Piché	Après les travaux
<p>4.0 <u>Partage des débits</u></p> <p>Avec la présence du réservoir Pikauba, le partage des débits entre la rivière aux Sablés et la rivière Chicoutimi ne sera modifié qu'à partir de 405 m³/s de débit total d'évacuation soit seulement une fois en 20 ans environ. Il y a donc une réduction substantielle de l'intensité des crues par rapport à la situation actuelle.</p>		
<p>5.0 <u>Excavation des remblais artificiels en rivière au CEPAL</u></p> <p>Considérant que la propriété de Monsieur Mercier serait éventuellement protégée pour une crue de 1:10 000 ans; le promoteur a proposé de ne pas faire d'excavations des seuils en enrochement à l'entrée des rapides du CEPAL. En effet, ceci aurait très peu d'influence sur le niveau d'eau (quelques cm seulement à 650 m³/s) et a moins d'impact.</p>		

Projets Beauharnois et Gatineau	COMpte RENDU DE RÉUNION		
	Date 03-08-08	No	Page 3 de 3

	Action par	Date requise
<p>Le lit de la rivière a été érodé pendant la crue de 96 ce qui a changé passablement les conditions d'écoulement. Les prévisions sont basées sur la bathymétrie faite en 2000 et 2001.</p> <p>6.0 <u>Gestion prévisionnelle</u></p> <p>La gestion prévisionnelle utilise des prévisions 12h à l'avance. Il n'y aura donc pas d'évacuations préventives fréquentes reliées à cet aspect.</p>  <p>Préparé par : Robert Piché Ingénieur de projets</p> <p>c.c./ Richard Mercier et Manon Dechênes Harold Guay et Linda Boulanger</p>		